

## LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

### CRITÈRE 1.2

#### Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un **outil social** indispensable pour une très grande partie des jeunes. En effet, au-delà du plaisir de **conduire**, l'utilisation d'une voiture est souvent **nécessaire** pour les études, le travail ou les loisirs. **Rouler en sécurité** est donc une préoccupation pour tous. De plus, la conduite est un acte difficile qui engage une **responsabilité forte**.

Il est nécessaire de comprendre que les **accidents** de la route ne sont pas liés à la **fatalité**. L'accident est la conséquence d'un **dysfonctionnement** du système **homme-véhicule-environnement**, la formation constitue une approche qui prend en compte ces **trois composantes**. En France, la route est la première cause de mort violente. La **vitesse** est la première cause des accidents mortels en France [31%], suivie de l'**alcool**, puis des **stupéfiants** [19% et 9%]. Les conducteurs **débutants** représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé, notamment par le **renforcement** de l'éducation et de la formation, doit être poursuivi. Pour aider ces nouveaux conducteurs à se déplacer avec un **risque faible** de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau **programme de formation** est mis en place. L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la **maîtrise** de compétences en termes de **savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir devenir**. Apprendre à conduire est une **démarche éducative** exigeante, les parcours de formation proposés nous permettront de vous guider dans votre **progression** avec l'aide de votre enseignant **diplômé de la sécurité routière** ou de votre **accompagnateur**.

#### Le déroulement de la formation

Au sein de votre auto-école, le **dispositif pédagogique** nécessaire à votre apprentissage est le suivant :

- Une **évaluation préalable** avant l'entrée en formation. Cette évaluation porte sur vos connaissances théoriques et vos savoir-faire en pratique. Elle se déroule en situation de conduite sur simulateur avec un enseignant diplômé et dure **50 minutes**. Cette évaluation permet l'estimation du nombre de leçons nécessaire à votre formation. Cette formation sera d'au moins 20 heures pratique pour la catégorie B et 13 heures pratique pour la catégorie BA, sauf si vous êtes déjà titulaire d'une autre catégorie de permis (sauf les catégories AM et B1). Suite à cette évaluation, un contrat de formation est établi. Le volume d'heures de conduite peut être revu d'un commun accord entre les différentes parties au cours de votre formation.

- Des **cours théoriques** exposant des grands thèmes de la sécurité routière et des tests d'évaluation. Les cours permettent de **connaître** et **comprendre** les **règles du code de la route** et les tests d'évaluation à s'entraîner pour l'épreuve d'examen. Dès que vous atteignez le niveau requis vous êtes présenté à l'épreuve du code de la route. Après l'obtention de votre code de la route, vous pourrez commencer vos leçons de conduite.

- Un **apprentissage progressif** de la conduite. **4 compétences** générales sont enseignées, ces compétences sont détaillées dans votre livret de formation.

Vous allez dans un premier temps apprendre à **maîtriser** le **maniement** du véhicule dans un trafic faible voire nul, dans un second temps apprendre à **appréhender** la route et **circuler** dans des conditions normales, puis apprendre à circuler dans des conditions difficiles et **partager** la route avec les autres usagers et enfin apprendre à pratiquer une **conduite autonome, sûre et économique**. Chaque compétence est détaillée en sous-compétences qui sont travaillées dans différents domaines didactiques :

- **Procédures; Risques ; Influences** de l'entourage/ **pressions** sociétales

Pour chacun des objectifs de votre **programme**, votre formateur mettra en place des **évaluations**. Pour ce faire, il vous précisera les **critères** et les **conditions** de réussite. Il vous sera ainsi possible de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser. De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la **conscience** que vous aurez de vos capacités, de vos **motivations** et de vos limites, des **auto-évaluations** sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles du livret. En fin de leçon votre enseignant rempli votre **fiche de suivi dématérialisée** qui retrace votre progression et valide vos compétences. Votre **livret d'apprentissage** se remplira automatiquement en simultané et sera visible depuis votre **application mobile**.

Durant la formation, pour évaluer votre **autonomie** sur la compétence 1 et la compétence 2 de votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

En fin de formation un enseignant procède à un **bilan** de compétences pour évaluer votre **aptitude** au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un **examen blanc** pour retrouver les conditions de l'examen.

Lorsque l'ensemble des compétences requises est validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux **épreuves du permis de conduire**.

Les cours pratiques sont **individuels** et dispensés par **3 enseignants**.

- L'utilisation systématique du **livret d'apprentissage** comme outil de **dialogue** entre l'élève et l'enseignant. Ce livret sera soit en **version dématérialisée** sur téléphone portable. Ce livret d'apprentissage est avant tout un **outil pédagogique** utilisé conjointement par l'élève et l'enseignant de la conduite pour **matérialiser** les objectifs et la **progressivité** de la formation. La détention du livret d'apprentissage est **obligatoire** pour toute personne apprenant à conduire un véhicule, sur les voies ouvertes à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire (art. R. 221-3 du code de la route). En cas de contrôle routier, le livret est présenté aux forces de l'ordre pour **justifier** de la situation d'élève conducteur avec le **CERFA 02 ou Fac Similé**.

- **Accompagner** l'élève à chaque présentation à l'examen pratique.

- **Mettre en place** la formation continue de nos enseignants à chaque fois que cela est nécessaire.

- **Mesurer** la satisfaction de nos élèves.

## Les épreuves du permis de conduire

### L'examen théorique général :

L'épreuve se passe dans un **centre d'examen** géré par un **opérateur privé**, l'école de conduite se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une **tablette en individuel**, c'est une épreuve de type **QCM** (questionnaire choix multiples).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de **35 bonnes réponses** sur 40 questions.

### L'examen pratique :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un **expert** : l'**inspecteur** du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée **individuellement** par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- **Suivre un itinéraire** ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ **cinq minutes**
- **Réaliser un freinage** pour s'arrêter avec précision et réaliser une **manœuvre** en marche arrière
- **Procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la **sécurité routière** et à une question portant sur les notions élémentaires de **premiers secours**
- **Appliquer les règles** du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- **Adapter votre conduite** dans un souci d'**économie** de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- **Faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables

L'évaluation réalisée par l'inspecteur est basée sur des **textes réglementaires** et **instructions précises** qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un **bilan** des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une **responsabilité forte**.

L'inspecteur s'attache à valoriser vos **acquis comportementaux** plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un **inventaire** des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un **échange** entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, il retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une **grille d'évaluation**.

#### CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

	Date :		Candidat	
	L'expert(e) :		Nom :	
	Codes spécifiques :		Prénom(s) :	
			NEPH :	
			Catégorie :	

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie / conscience du risque		
	4	3	2	1	0	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement						+1		
Courtoisie						+1		
<b>Total général</b>								

**BLAN** **FAVORABLE (1)**

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical